

Power Corporation annonce ses résultats financiers du premier trimestre de 2023

Les lecteurs sont priés de se reporter aux sections intitulées Mesures financières non conformes aux normes IFRS et Déclarations prospectives, qui figurent plus loin dans le présent communiqué. Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Montréal (Québec), le 15 mai 2023 – Power Corporation du Canada (Power Corporation ou la Société) (TSX : POW) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

Power Corporation Résultats consolidés pour la période close le 31 mars 2023

FAITS SAILLANTS^[1]

Power Corporation

- Le bénéfice net^[2] s'est chiffré à 313 M\$, ou 0,47 \$ par action^[3], pour le premier trimestre de 2023, comparativement à 862 M\$, ou 1,28 \$ par action, en 2022. Le bénéfice net ajusté^{[2][4]} s'est chiffré à 514 M\$, ou 0,77 \$ par action, comparativement à 442 M\$, ou 0,65 \$ par action, au premier trimestre de 2022.
- Au 31 mars 2023, la valeur de l'actif net ajustée par action^[4] se chiffrait à 46,89 \$, comparativement à 41,91 \$ au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 11,9 %. Au 31 mars 2023, la valeur comptable par action participante^[5] de la Société se chiffrait à 31,81 \$, comparativement à 31,37 \$ au 31 décembre 2022.
- La Société a racheté aux fins d'annulation 1,2 million d'actions comportant des droits de vote limités, pour un montant total de 42 M\$.
- L'apport au bénéfice net provenant des sociétés en exploitation cotées en bourse s'est chiffré à 535 M\$ au premier trimestre de 2023, comparativement à 1 043 M\$ en 2022. L'apport au bénéfice net ajusté provenant des sociétés en exploitation cotées en bourse s'est chiffré à 682 M\$ au premier trimestre de 2023, comparativement à 613 M\$ en 2022.

Great-West Lifeco Inc. (Lifeco)

- Le bénéfice net du premier trimestre s'est chiffré à 595 M\$, comparativement à 1 334 M\$ au premier trimestre de 2022. Le bénéfice net ajusté^[6] s'est chiffré à 808 M\$, comparativement à 712 M\$ au premier trimestre de 2022.
- Les résultats pour le premier trimestre de 2023 sont présentés conformément à IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17) et à IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), une étape qui marque la mise en œuvre avec succès d'IFRS 17 ainsi que l'aboutissement d'une initiative pluriannuelle à l'échelle de l'entreprise.
- Le 3 avril 2023, Lifeco a annoncé une entente visant l'acquisition, auprès de la Financière IGM, d'Investment Planning Counsel Inc. (IPC), une société indépendante de gestion de patrimoine de premier plan.
- Putnam Investments, LLC s'est respectivement classée aux 2^e, 3^e et 9^e rangs dans les catégories de rendement sur dix ans, sur cinq ans et sur un an dans le cadre du classement annuel des meilleures familles de fonds Barron pour 2022.

Société financière IGM Inc. (IGM ou la Financière IGM)

- Le bénéfice net du premier trimestre s'est chiffré à 381,3 M\$, comparativement à 219,3 M\$ au premier trimestre de 2022. Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 206,5 M\$ au premier trimestre de 2023, comparativement à 219,3 M\$ en 2022.
- L'actif géré et l'actif sous services-conseils^[5] totalisaient 260,4 G\$ au 31 mars 2023, soit une baisse de 2,9 % par rapport au 31 mars 2022 et une hausse de 4,4 % par rapport au 31 décembre 2022.
- Les entrées nettes^[7] se sont chiffrées à 990 M\$ au premier trimestre de 2023, comparativement à des entrées nettes de 2,5 G\$ au premier trimestre de 2022.
- Le 12 janvier 2023, IGM et Power Corporation ont complété la transaction visant à combiner la participation du groupe dans China Asset Management Co., Ltd. (ChinaAMC) au sein d'IGM. La participation d'IGM dans ChinaAMC a ainsi augmenté pour s'établir à 27,8 %.
- En avril 2023, IGM a annoncé l'acquisition d'une participation de 20,5 % dans Rockefeller Capital Management.

Groupe Bruxelles Lambert (GBL)

- Le 30 mars 2023, le Groupe Webhelp (Webhelp), une société mondiale d'impartition de processus d'affaires et le plus important actif privé de GBL, a annoncé une transaction visant à combiner ses activités avec celles de Concentrix Corporation (Concentrix) (Nasdaq : CNXC) de façon à constituer un chef de file mondial de l'expérience client.
- GBL a déclaré une valeur de l'actif net^[5] de 18,6 G€ au 31 mars 2023, ou 121,54 € par action, comparativement à 17,8 G€, ou 116,18 € par action, au 31 décembre 2022.
- Au premier trimestre de 2023, GBL a complété des rachats d'actions pour un montant de 147 M€.

[1] Les données des périodes comparatives ont été retraitées à la suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Se reporter aux sections Mode de présentation et Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figurent plus loin dans le présent communiqué.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

[3] Tous les montants par action se rapportent aux actions participantes de la Société.

[4] Le bénéfice net ajusté et la valeur de l'actif net ajustée sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net ajusté par action et la valeur de l'actif net ajustée par action sont des ratios financiers non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[5] Se reporter à la section Autres mesures, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[6] Défini par Lifeco comme le « bénéfice fondamental », une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[7] Se rapportent à l'actif géré et à l'actif sous services-conseils.



PREMIER TRIMESTRE

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 313 M\$, ou 0,47 \$ par action, comparativement à 862 M\$, ou 1,28 \$ par action, en 2022.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes^[1] s'est chiffré à 514 M\$, ou 0,77 \$ par action, comparativement à 442 M\$, ou 0,65 \$ par action, en 2022.

Apport au bénéfice de Power Corporation

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Bénéfice net ajusté		Bénéfice net	
	2023	2022	2023	2022
Lifeco ^[2]	549	474	404	888
IGM ^[2]	128	135	237	135
GBL ^[2]	19	(29)	19	(29)
Incidence de la consolidation ^[3]	(14)	33	(125)	49
Sociétés en exploitation cotées en bourse	682	613	535	1 043
Sagard et Power Sustainable ^[4]	(88)	(81)	(88)	(91)
ChinaAMC	2	13	(52)	13
Autres placements et entreprises autonomes ^[5]	16	(1)	16	(1)
	612	544	411	964
Activités propres et autres ^[6]	(98)	(102)	(98)	(102)
	514	442	313	862
Par action participante	0,77	0,65	0,47	1,28
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	666,8	675,8	666,8	675,8

Sociétés en exploitation cotées en bourse : L'apport au bénéfice net s'est chiffré à 535 M\$, et l'apport au bénéfice net ajusté s'est chiffré à 682 M\$, soit une diminution de 48,7 % et une augmentation de 11,3 %, respectivement, par rapport au premier trimestre de 2022.

Lifeco : L'apport au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté ont respectivement diminué de 54,5 % et augmenté de 15,8 %. L'adoption d'IFRS 17 le 1^{er} janvier 2023 a entraîné de la volatilité relativement au bénéfice net, principalement en raison de l'élimination du lien direct entre l'évaluation de l'actif et du passif et des décisions prises par Lifeco à l'égard des méthodes comptables afin de maintenir la stabilité du capital réglementaire.

IGM : L'apport au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté ont respectivement augmenté de 75,6 % et diminué de 5,2 %. Le bénéfice net au premier trimestre de 2023 comprend le profit comptabilisé par IGM à la vente à la Société d'une partie de sa participation dans Lifeco. Ce profit a été éliminé dans l'incidence de la consolidation.

GBL : L'apport au bénéfice net s'est établi à 19 M\$. Les résultats comprennent la quote-part revenant à la Société d'une charge de 20 M\$ pour le premier trimestre de 2023 relativement à des pertes attribuables à l'augmentation du passif au titre des droits de vente des participations ne donnant pas le contrôle dans Webhelp et à des charges liées au régime de rémunération incitative des employés de Webhelp. Au moment de la finalisation de la transaction visant à combiner les activités de Webhelp et de Concentrix, prévue d'ici la fin de 2023, les passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle de GBL seront éteints sans que cela n'ait d'incidence sur la trésorerie de GBL.

Sagard Holdings Inc. (Sagard) et Capitaux durables Power Inc. (Power Sustainable) : Le bénéfice net comprend un apport négatif de 77 M\$ de Power Sustainable se rapportant principalement à une charge de 33 M\$ liée à la réévaluation des participations ne donnant pas le contrôle en raison de l'augmentation de la juste valeur au sein du Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique (PPSIE) et à des pertes d'exploitation au sein de sa plateforme d'infrastructures énergétiques. Sagard a représenté un apport négatif de 11 M\$.

ChinaAMC : Le bénéfice net comprend une charge de 54 M\$ liée à la vente à IGM de la participation de la Société dans ChinaAMC et composée principalement de coûts de transaction et de l'impôt sur le bénéfice. Comme le groupe Power conserve une participation de 27,8 % dans ChinaAMC, la Société n'a pas comptabilisé de profit à la cession de sa participation.

Les ajustements du premier trimestre de 2023, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une incidence nette défavorable de 201 M\$, ou 0,30 \$ par action, sur le bénéfice et se rapportaient principalement à la quote-part revenant à la Société des ajustements de Lifeco, ainsi qu'à des charges engagées par la Société relativement à la combinaison de la participation du groupe dans ChinaAMC au sein d'IGM, y compris les coûts de transaction et l'impôt sur le bénéfice. Les ajustements du premier trimestre de 2022 représentaient une incidence nette favorable de 420 M\$, ou 0,63 \$ par action, sur le bénéfice et se rapportaient principalement à la quote-part revenant à la Société des ajustements de Lifeco et à la quote-part revenant à la Société d'une charge pour perte de valeur de 10 M\$ comptabilisée par Power Sustainable au titre des participations directes dans des actifs énergétiques.

[1] Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[2] Selon les données présentées à cet égard par Lifeco, IGM et GBL.

[3] Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau détaillé à la section Apport au bénéfice net ajusté et au bénéfice net du plus récent rapport de gestion de la Société.

[4] Comprend le bénéfice (la perte) provenant des plateformes de placement dans des actifs alternatifs, y compris les filiales contrôlées et consolidées.

[5] Comprend le bénéfice (la perte) provenant des autres placements et entreprises autonomes de la Société.

[6] Comprend les charges d'exploitation et autres charges, les dividendes sur les actions non participantes de la Société et les activités propres de la Corporation Financière Power (Financière Power). Se reporter au Sommaire des résultats ci-après.



Great-West Lifeco, la Financière IGM et Groupe Bruxelles Lambert

Résultats pour le trimestre clos le 31 mars 2023

L'information ci-dessous est tirée des rapports de gestion du premier trimestre de Lifeco et d'IGM, tels qu'elles les ont respectivement préparés et publiés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et dont il est également possible d'obtenir des exemplaires directement sur SEDAR (www.sedar.com) ou sur leurs sites Web, au www.greatwestlifeco.com et au www.igmfinancial.com. L'information ci-dessous portant sur GBL est tirée de l'information publiée par GBL dans son communiqué de presse du premier trimestre au 31 mars 2023. Pour obtenir plus d'information sur les résultats de GBL, consulter son site Web, au www.gbl.be.

GREAT-WEST LIFECO INC.

PREMIER TRIMESTRE

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 595 M\$, ou 0,64 \$ par action, comparativement à 1 334 M\$, ou 1,43 \$ par action, en 2022.

Le bénéfice net ajusté^[1] attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 808 M\$, ou 0,87 \$ par action, comparativement à 712 M\$, ou 0,76 \$ par action, en 2022.

Les ajustements du premier trimestre de 2023, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une incidence défavorable nette de 213 M\$, comparativement à une incidence favorable nette de 622 M\$ en 2022. Les ajustements de Lifeco comprennent ce qui suit :

- Des pertes liées à l'expérience sur le marché de 168 M\$.
- Des charges de restructuration et d'intégration de 19 M\$ au sein de l'exploitation américaine.
- L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de 33 M\$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'élément suivant :

- Une incidence favorable de 7 M\$ sur le bénéfice attribuable à la révision des hypothèses et aux mesures prises par la direction.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.

PREMIER TRIMESTRE

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 381,3 M\$, ou 1,60 \$ par action, comparativement à 219,3 M\$, ou 0,91 \$ par action, en 2022.

Le bénéfice net ajusté^[2] attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 206,5 M\$, ou 0,87 \$ par action, pour le premier trimestre de 2023, comparativement à 219,3 M\$, ou 0,91 \$ par action, en 2022. Les ajustements du premier trimestre de 2023, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une incidence favorable de 174,8 M\$ correspondant à un profit à la vente d'actions de Lifeco.

Au 31 mars 2023, l'actif géré et l'actif sous services-conseils^[3] totalisaient 260,4 G\$, soit une baisse de 2,9 % par rapport au premier trimestre de 2022 et une hausse de 4,4 % par rapport au 31 décembre 2022.

GROUPE BRUXELLES LAMBERT

PREMIER TRIMESTRE

GBL a déclaré un bénéfice net de 77 M€, comparativement à une perte nette de 126 M€ en 2022.

Au 31 mars 2023, GBL a déclaré une valeur de l'actif net^[3] de 18 596 M€, ou 121,54 € par action, comparativement à 17 775 M€, ou 116,18 € par action, au 31 décembre 2022.

[1] Défini par Lifeco comme le « bénéfice fondamental ». Pour obtenir davantage d'information, se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[2] Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour obtenir davantage d'information, se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[3] Se reporter à la section Autres mesures, qui figure plus loin dans le présent communiqué.



Sagard et Power Sustainable

Résultats pour le trimestre clos le 31 mars 2023

Sagard et Power Sustainable comprennent les résultats des plateformes de placements dans des actifs alternatifs de la Société, lesquels incluent les produits tirés des activités de gestion d'actifs et des activités d'investissement. Les activités de gestion d'actifs comprennent le bénéfice tiré des honoraires (une mesure financière non conforme aux normes IFRS; se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué), lequel correspond aux honoraires de gestion, moins les charges liées aux plateformes de placement. Les activités de gestion d'actifs comprennent également l'intéressement aux plus-values et les produits tirés des autres activités de gestion. Les activités d'investissement comprennent quant à elles les produits tirés du capital investi par la Société (capital exclusif) dans les fonds d'investissement gérés par chaque plateforme et la quote-part du bénéfice (de la perte) des filiales contrôlées et consolidées détenues au sein des plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau qui figure plus loin dans le présent communiqué.

PREMIER TRIMESTRE

La perte nette et la perte nette ajustée^[1] des plateformes de placements dans des actifs alternatifs se sont chiffrées à 88 M\$, comparativement à une perte nette de 91 M\$ et à une perte nette ajustée de 81 M\$ pour la période correspondante de 2022.

La perte nette du premier trimestre inclut :

- un apport négatif de 22 M\$ des activités de gestion d'actifs de Sagard et Power Sustainable;
- un apport négatif de 66 M\$ des activités d'investissement, principalement attribuable à Power Sustainable et comprenant :
 - i) des pertes de 30 M\$ avant la réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle au sein de sa plateforme d'infrastructures énergétiques attribuables au caractère saisonnier des activités;
 - ii) l'augmentation de la juste valeur au sein du Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique, qui a donné lieu à une réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle^[2] d'un montant de 33 M\$.

Sommaire de l'actif géré^[3] (incluant les engagements non capitalisés) :

(en milliards de dollars)	31 mars 2023	31 mars 2022
Sagard ^[4]	18,0	16,4
Power Sustainable	3,5	2,6
Total	21,5	19,0
Pourcentage de l'actif géré de tierces parties et d'entreprises associées	87 %	83 %

Autres placements et entreprises autonomes

Résultats pour le trimestre clos le 31 mars 2023

Les autres placements et entreprises autonomes comprennent les placements de la Société dans des fonds d'investissement et de couverture, ainsi que la quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises autonomes.

PREMIER TRIMESTRE

AUTRES PLACEMENTS

La Société détient une participation dans Bellus Santé inc. (Bellus), dont la valeur comptable était nulle au 31 mars 2023. Le 18 avril 2023, après la fin du trimestre, Bellus a annoncé une entente en vertu de laquelle elle sera acquise par GSK Inc. à un prix de 14,75 \$ US par action payable en trésorerie. La Société prévoit recevoir un produit d'environ 73 M\$ US. La transaction devrait être finalisée au troisième trimestre de 2023.

ENTREPRISES AUTONOMES

Au premier trimestre de 2023, la perte nette des entreprises autonomes s'est chiffrée à 5 M\$, comparativement à un bénéfice net de 4 M\$ en 2022.

Au 31 mars 2023, la juste valeur des entreprises autonomes s'élevait à 0,8 G\$, comparativement à 1,3 G\$ au 31 mars 2022.

[1] Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour obtenir davantage d'information, se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[2] La Société contrôle et consolide les activités de PPSIE selon la méthode du coût historique. Toutefois, les participations de commanditaires détenues par des tiers comportent des clauses de rachat et sont classées en tant que passifs financiers, lesquels sont réévalués à leur valeur de rachat. Au 31 mars 2023, la valeur de l'actif net^[1] de PPSIE se chiffrait à 1 159 M\$, comparativement à 1 035 M\$ au 31 décembre 2022.

[3] Se reporter à la section Autres mesures, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

[4] Inclut la participation dans WealtheSimple Financial Corp. (WealtheSimple) évaluée à 0,9 G\$ au 31 mars 2023 (1,7 G\$ au 31 mars 2022) et exclut l'actif géré des activités de gestion de patrimoine de Sagard.



Valeur de l'actif net ajustée et fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes

Au 31 mars 2023

VALEUR DE L'ACTIF NET AJUSTÉE

La valeur de l'actif net ajustée est présentée pour Power Corporation et correspond à l'estimation, par la direction, de la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la Société. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille sur une base combinée (la valeur de l'actif brut), moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. Pour une description et un rapprochement, se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

Au 31 mars 2023, la valeur de l'actif net ajustée par action de la Société se chiffrait à 46,89 \$, comparativement à 41,91 \$ au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 11,9 %.

	(en millions de dollars, sauf les montants par action)	31 mars 2023	31 décembre 2022	Variation (en %)
Sociétés en exploitation cotées en bourse	Lifeco ^[1]	22 762	19 414	17
	IGM	5 975	5 592	7
	GBL	2 560	2 388	7
		31 297	27 394	14
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	Sagard ^[2]	1 041	977	7
	Power Sustainable ^[2]	1 520	1 478	3
		2 561	2 455	4
Autres	ChinaAMC ^[1]	–	1 150	(100)
	Entreprises autonomes ^[3]	813	829	(2)
	Autres actifs et investissements	536	559	(4)
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 663	1 277	30
		3 012	3 815	(21)
	Valeur de l'actif brut	36 870	33 664	10
	Passif et actions privilégiées	(5 637)	(5 701)	1
	Valeur de l'actif net ajustée	31 233	27 963	12
	Actions en circulation (en millions)	666,0	667,1	
	Valeur de l'actif net ajustée par action	46,89	41,91	12

[1] Le 12 janvier 2023, la Société et IGM ont complété une transaction en vertu de laquelle la participation dans ChinaAMC a été combinée au sein d'IGM. Dans le cadre d'une entente distincte, IGM a vendu à la Financière Power environ 15,2 millions d'actions ordinaires de Lifeco, représentant une participation de 1,6 % dans Lifeco.

[2] Comprend les sociétés de gestion des plateformes de placement à leur valeur comptable.

[3] Comprend La Compagnie Électrique Lion (Lion), LMPG inc. (LMPG) et Peak Achievement Athletics Inc. (Peak).

Participation de Power Corporation dans les sociétés en exploitation cotées en bourse

	Participation ^[1] (%)	Actions détenues ^[1] (en millions)	Prix de l'action	
			31 mars 2023	31 décembre 2022
Lifeco	68,2	635,5	35,82 \$	31,30 \$
IGM	62,1	147,9	40,39 \$	37,80 \$
GBL ^[2]	14,9	22,8	78,50 €	74,58 €

[1] Au 31 mars 2023.

[2] Détenue par l'entremise de Parjointco SA (Parjointco), une entreprise contrôlée conjointement (50 %).



FONDS PROPRES ATTRIBUABLES AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS PARTICIPANTES

La valeur comptable par action participante représente les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation, divisés par le nombre d'actions participantes en circulation à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le calcul des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes correspond à l'actif total de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée, incluant les participations dans les filiales présentées selon la méthode de la mise en équivalence, moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées.

Au 31 mars 2023, la valeur comptable par action participante de la Société se chiffrait à 31,81 \$, comparativement à 31,37 \$ au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 1,4 %.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)		31 mars 2023	31 décembre 2022	Variation (en %)
Sociétés en exploitation cotées en bourse	Lifeco	15 032	14 579	3
	IGM	3 556	3 607	(1)
	GBL	3 582	3 314	8
		22 170	21 500	3
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	Sagard	779	714	9
	Power Sustainable	1 103	1 134	(3)
		1 882	1 848	2
Autres	ChinaAMC	-	783	(100)
	Entreprises autonomes ^[1]	675	678	-
	Autres actifs et investissements	437	504	(13)
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 663	1 277	30
		2 775	3 242	(14)
	Total de l'actif	26 827	26 590	1
	Passif et actions privilégiées	(5 637)	(5 664)	-
	Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes	21 190	20 926	1
	Actions en circulation (en millions)	666,0	667,1	
	Valeur comptable par action participante	31,81	31,37	1

[1] Comprend Lion, LMPG et Peak.

Transition à IFRS 17 et à IFRS 9

La Société et ses filiales ont adopté IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023. IFRS 17 a uniquement eu une incidence sur Lifeco en raison de ses activités au sein du secteur de l'assurance. Même si la nouvelle norme apporte des modifications à la comptabilisation et à l'évaluation des contrats d'assurance par Lifeco, ainsi qu'à la présentation et à la communication des informations à fournir correspondantes dans les états financiers de la Société, elle n'a pas d'incidence significative. Le changement de méthode comptable n'a pas d'incidence sur les facteurs économiques sous-jacents des activités de Lifeco ni sur sa stratégie d'affaires. La Société et ses filiales ont également adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, ce qui n'a pas entraîné de variation significative du niveau des placements. La Société a également appliqué IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 lorsqu'elle a utilisé la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les résultats de GBL. Lifeco s'attend à une augmentation de la volatilité du bénéfice net principalement en raison de l'élimination du lien entre l'évaluation de l'actif et du passif et des décisions prises à l'égard des méthodes comptables afin de maintenir la stabilité du capital réglementaire.

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la Société au 1^{er} janvier 2022 ont diminué d'environ 10 % à la suite de l'adoption d'IFRS 17 le 1^{er} janvier 2023, conformément aux attentes initiales, principalement en raison de l'établissement par Lifeco de la marge sur services contractuels (MSC), partiellement contrebalancé par le retrait de provisions qui ne sont plus requises en vertu d'IFRS 17.



Dividende sur les actions participantes de Power Corporation

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 52,50 ¢ par action sur les actions privilégiées participantes et sur les actions comportant des droits de vote limités de la Société, payable le 1^{er} août 2023 aux actionnaires inscrits le 30 juin 2023.

Dividendes sur les actions privilégiées non participantes de Power Corporation

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées de la Société, payables le 15 juillet 2023 aux actionnaires inscrits le 23 juin 2023.

Série	Symbole boursier	Montant	Série	Symbole boursier	Montant
Série A	POW.PR.A	35 ¢	Série D	POW.PR.D	31,25 ¢
Série B	POW.PR.B	33,4375 ¢	Série G	POW.PR.G	35 ¢
Série C	POW.PR.C	36,25 ¢			

Renseignements à l'intention des investisseurs

Accès aux documents sur les résultats trimestriels :

Le communiqué et le rapport aux actionnaires portant sur les résultats du premier trimestre sont accessibles sur le site Web de Power Corporation, au : www.powercorporation.com/fr/investisseurs

Relations avec les investisseurs :

Trésorerie : 514-286-7400
relations.investisseurs@powercorp.com

Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels :

Power Corporation tiendra une conférence téléphonique et webdiffusion audio en direct sur les résultats le mardi 16 mai 2023, à 8 h 30 (heure de l'Est). Une période de questions et réponses à l'intention des analystes suivra la présentation. Les actionnaires, les investisseurs et les autres parties prenantes sont invités à participer en mode écoute seulement.

La webdiffusion audio ainsi que les documents relatifs à la présentation seront disponibles au www.powercorporation.com/fr/investisseurs/evenements-et-presentations.

Pour participer par téléphone, veuillez composer le 1-800-319-4610, sans frais en Amérique du Nord, ou le 416-915-3239 pour les appels locaux provenant de la région de Toronto.

Une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible à partir de 11 h 30 (heure de l'Est) le 16 mai 2023 et jusqu'au 9 août 2023 en composant le 1-855-669-9658, sans frais en Amérique du Nord, suivi du code d'accès 3002#. Une version archivée de la webdiffusion sera également disponible sur le site Web de Power Corporation.

À propos de Power Corporation

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site www.PowerCorporation.com.

Au 31 mars 2023, Power Corporation détenait les intérêts économiques suivants :

100 % – Financière Power	www.powerfinancial.com
68,2 % Great-West Lifeco (TSX : GWO)	www.greatwestlifeco.com
62,1 % Financière IGM (TSX : IGM)	www.igmfinancial.com
14,9 % GBL ^[1] (Euronext : GBLB)	www.gbl.be
54,2 % Wealthsimple ^[2]	www.wealthsimple.com
Plateformes de placement	
100 % Sagard ^[3]	www.sagard.com
100 % Power Sustainable	www.powersustainable.com

[1] Détenue par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement (50 %).

[2] Participation non diluée détenue par Portag3 Ventures Limited Partnership (Portage Ventures I), la Financière Power et IGM, représentant une participation entièrement diluée de 42,5 %.

[3] La Société détient une participation de 79,0 % dans Sagard Holdings Management Inc.



Sommaire des résultats

Apport au bénéfice net ajusté et au bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022 (montants retraités)
Bénéfice net ajusté ^[1]		
Lifeco ^[2]	549	474
IGM ^[2]	128	135
GBL ^[2]	19	(29)
Incidence de la consolidation ^[3]	(14)	33
	682	613
Sagard et Power Sustainable ^[4]	(88)	(81)
ChinaAMC	2	13
Autres placements et entreprises autonomes ^[5]	16	(1)
Charges d'exploitation et autres charges des activités propres	(51)	(56)
Dividendes sur les actions non participantes et les actions privilégiées perpétuelles	(47)	(46)
Bénéfice net ajusté ^[6]	514	442
Ajustements ^[7]	(201)	420
Bénéfice net		
Lifeco ^[2]	404	888
IGM ^[2]	237	135
GBL ^[2]	19	(29)
Incidence de la consolidation ^[3]	(125)	49
	535	1 043
Sagard et Power Sustainable ^[4]	(88)	(91)
ChinaAMC	(52)	13
Autres placements et entreprises autonomes ^[5]	16	(1)
Charges d'exploitation et autres charges des activités propres	(51)	(56)
Dividendes sur les actions non participantes et les actions privilégiées perpétuelles	(47)	(46)
Bénéfice net ^[6]	313	862
Bénéfice par action – de base ^[6]		
Bénéfice net ajusté	0,77	0,65
Ajustements	(0,30)	0,63
Bénéfice net	0,47	1,28

[1] Pour obtenir un rapprochement du bénéfice net ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS, de Lifeco et d'IGM, ainsi que de Sagard et Power Sustainable, et de leur bénéfice net, se reporter aux sections Mesures financières non conformes aux normes IFRS et Sagard et Power Sustainable ci-après.

[2] Selon les données présentées à cet égard par Lifeco, IGM et GBL.

[3] L'incidence de la consolidation reflète i) l'élimination des transactions intersociétés; ii) la méthode comptable que la Société applique au bénéfice net présenté par les sociétés en exploitation cotées en bourse pour les placements sous contrôle commun, incluant a) un ajustement lié à la participation de Lifeco dans PPSIE; et b) une répartition des résultats du portefeuille d'investissements dans les technologies financières, y compris Wealthsimple, Portage Ventures I, Portag3 Ventures II Limited Partnership (Portage Ventures II) et Portage Ventures III Limited Partnership (Portage Ventures III), dans les apports de Lifeco et d'IGM en fonction de leur participation respective; et iii) les ajustements apportés à IGM et à GBL conformément à IAS 39 à l'égard des périodes comparatives présentées avant l'adoption d'IFRS 9 par la Société, le 1^{er} janvier 2023. Se reporter au tableau détaillé à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté du plus récent rapport de gestion de la Société.

[4] Comprend le bénéfice des plateformes de placements dans des actifs alternatifs de la Société, y compris les placements détenus par l'entremise de la Financière Power.

[5] Comprend les résultats de Lion, LMPC et Peak.

[6] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

[7] Se reporter au tableau détaillé des ajustements à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS ci-après.



Sagard et Power Sustainable

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022
Bénéfice net (perte nette) ajusté		
Activités de gestion d'actifs ^[1]		
Sagard	(10)	(14)
Power Sustainable	(12)	(12)
Activités d'investissement (capital exclusif)		
Sagard ^[2]	(1)	14
Power Sustainable		
Actions de sociétés ouvertes en Chine ^[3]	(2)	(70)
Infrastructure énergétique		
Bénéfice (perte) avant les variations des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle ^[4]	(30)	1
Réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle ^[5]	(33)	–
Bénéfice net (perte nette) ajusté	(88)	(81)
Ajustements ^[6]	–	(10)
Bénéfice net (perte nette)	(88)	(91)

[1] Comprend les honoraires de gestion facturés par les plateformes de placement sur le capital exclusif et pour la gestion des entreprises autonomes. Les honoraires de gestion versés par la Société sont déduits des produits tirés des activités d'investissement.

[2] Comprend la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) de Wealthsimple. Les résultats du premier trimestre de 2022 comprenaient une reprise de l'intéressement aux plus-values à payer de 13 M\$ attribuable à la diminution de la juste valeur de Wealthsimple au cours du trimestre. La diminution nette de la juste valeur des placements de la Société, y compris ses placements détenus par l'entremise de la Financière Power dans Portage Ventures I, Portage Ventures II, Portage Ventures III et Wealthsimple, s'est établie à 6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023, comparativement à une diminution de la juste valeur de 143 M\$ pour la période correspondante de 2022.

[3] La juste valeur des placements de la Société se chiffrait à 664 M\$ au 31 mars 2023, comparativement à 666 M\$ au 31 décembre 2022. À l'adoption d'IFRS 9, le 1^{er} janvier 2023, la Société a classé ses placements dans des actions de sociétés ouvertes en Chine à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, un classement facultatif pour les instruments de fonds propres, en vertu duquel toutes les variations de la juste valeur demeurent de façon permanente dans les fonds propres. L'apport des activités d'investissement se composera désormais du revenu de dividendes, ainsi que des honoraires de gestion et des charges au titre des honoraires liés au rendement. Au premier trimestre de 2022, la Société avait comptabilisé des pertes réalisées de 54 M\$ à la cession de placements dans Power Sustainable China et des pertes de valeur de 13 M\$ en raison des reculs des marchés boursiers chinois.

[4] Les résultats du premier trimestre de 2023 comprennent la quote-part revenant à la Société d'une charge de 9 M\$ liée à l'intéressement aux plus-values attribuable à l'augmentation de la juste valeur d'actifs détenus au sein de PPSIE, ainsi que des pertes d'exploitation principalement attribuables au caractère saisonnier des activités. Les résultats du premier trimestre de 2022 comprenaient un profit de 12 M\$ au titre de contrats dérivés couvrant des projets d'infrastructures énergétiques et excluaient une charge de 10 M\$ attribuable aux pertes de valeur au titre de participations directes dans des actifs d'infrastructures énergétiques, comptabilisées à titre d'ajustement (se reporter à la section Ajustements ci-après).

[5] Les résultats du premier trimestre de 2023 comprennent une charge de 33 M\$ se rapportant à la quote-part revenant à la Société de la réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle, principalement attribuable à l'augmentation de la juste valeur d'actifs détenus au sein de PPSIE. La valeur de l'actif net de PPSIE se chiffrait à 1 159 M\$ au 31 mars 2023, comparativement à 1 035 M\$ au 31 décembre 2022. La Société contrôle et consolide les activités de PPSIE selon la méthode du coût historique. Toutefois, les participations détenues par des tiers comportent des clauses de rachat et sont classées en tant que passifs financiers, lesquels sont réévalués à leur valeur de rachat.

[6] Se reporter au tableau détaillé des ajustements à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS ci-après.

Autres placements et entreprises autonomes

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022
Bénéfice net (perte nette)		
Fonds d'investissement et de couverture et autres ^[1]	21	(5)
Entreprises autonomes ^[2]	(5)	4
Bénéfice net (perte nette)	16	(1)

[1] Le poste Autres comprend principalement les profits ou les pertes de change de même que les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

[2] Comprend la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) de Lion, LMPG et Peak.



MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour la période close le 31 mars 2023, qui reflètent l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ayant donné lieu au retraitement de certains chiffres comparatifs, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à moins d'indication contraire, et constituent la base des chiffres présentés dans le présent communiqué, à moins d'indication contraire.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes comprend ce qui suit :

- le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes;
- les ajustements, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative, y compris les éléments identifiés par la direction de ses sociétés en exploitation cotées en bourse. Ils comprennent la quote-part revenant à la Société de l'incidence qu'ont eu sur Lifeco les éléments suivants : l'incidence liée aux marchés sur les actifs et les passifs lorsque les rendements réels des marchés pour la période considérée diffèrent des rendements attendus à plus long terme, la révision des hypothèses et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs, les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs et des passifs excédentaires et sur l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions, ainsi que les éléments qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs des résultats des activités sous-jacentes, qui comprennent celles identifiées comme telles par une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement. Les éléments qui, de l'avis de la direction de la Société et de la direction de ses filiales, ne sont pas représentatifs des résultats des activités sous-jacentes comprennent les charges de restructuration ou de réorganisation, les coûts d'intégration liés aux acquisitions d'entreprises, les règlements juridiques significatifs, les charges pour perte de valeur significatives, l'incidence des modifications des taux d'imposition quasi adoptés et autres pertes de valeur liées aux éléments fiscaux, certains éléments significatifs non récurrents, et les profits nets, pertes nettes ou coûts nets liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise.

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2023, la Société a adopté une définition plus précise du bénéfice net ajusté, une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Cette modification cadre avec l'adoption d'une définition plus précise du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale) par Lifeco dans le cadre de l'adoption d'IFRS 17, le 1^{er} janvier 2023. Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) de Lifeco continue de refléter l'avis de sa direction sur la performance des activités sous-jacentes de Lifeco et offre une autre mesure pour comprendre la performance des activités sous-jacentes de Lifeco par rapport au bénéfice net présenté conformément aux normes IFRS. La définition des ajustements continue d'inclure ce que la Société présentait précédemment, y compris l'incidence sur Lifeco de la révision des hypothèses et des mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs, ainsi que l'incidence liée aux marchés sur les actifs et les passifs lorsque les rendements réels des marchés au cours de la période considérée diffèrent des rendements prévus à long terme. Lifeco a précisé sa définition du bénéfice fondamental pour exclure les incidences suivantes, incluses dans le bénéfice net présenté conformément aux normes IFRS, afin d'améliorer la représentation de la performance des activités sous-jacentes de Lifeco et d'assurer une cohérence et une comparabilité avec les autres sociétés du secteur des services financiers :

- Les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- L'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs couvrant le surplus et des passifs.
- L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions.

La Société a mis à jour sa définition du bénéfice net ajusté conformément à la modification apportée par Lifeco. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de cette modification.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de Power Corporation et elle croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Le bénéfice net ajusté, selon la définition de la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car il reflète l'avis de la direction en ce qui concerne la performance opérationnelle de la Société et de ses filiales, en excluant les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des résultats des activités sous-jacentes.

Le bénéfice tiré des honoraires est présenté pour Sagard et Power Sustainable et comprend les produits tirés des honoraires de gestion qui sont gagnés à l'égard de toutes les catégories d'actifs, moins i) la rémunération liée aux honoraires, y compris les salaires, les primes et les avantages; et ii) les charges d'exploitation. Le bénéfice tiré des honoraires est présenté sur une base brute avant impôt et tient compte des participations ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice tiré des honoraires exclut i) les charges au titre de la rémunération fondée sur des actions; ii) l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions; iii) les profits et pertes de change; iv) les intérêts nets; et v) les autres éléments qui, selon le jugement de la direction, ne sont pas représentatifs de la performance opérationnelle sous-jacente des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, notamment les charges de restructuration, les coûts de transaction et d'intégration liés aux acquisitions d'entreprises et certains éléments significatifs non récurrents. La direction utilise cette mesure pour évaluer la rentabilité des activités de gestion d'actifs des plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Cette mesure financière permet de déterminer si les produits récurrents tirés des honoraires de gestion, qui ne sont pas fondés sur des événements de réalisation futurs, sont suffisants pour couvrir les charges d'exploitation connexes.

La valeur de l'actif net ajustée est couramment utilisée par les sociétés de portefeuille pour évaluer leur valeur. La valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée, moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. Les participations détenues dans des entités cotées en bourse (y compris Lifeco, IGM et GBL) sont évaluées à leur valeur de marché, et les placements dans des entités fermées et des fonds d'investissement sont évalués selon la meilleure estimation de leur juste valeur par la direction. Cette mesure présente la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la société de portefeuille et aide le lecteur à déterminer ou comparer la juste valeur des placements que détient la société de portefeuille ou sa juste valeur globale.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes, le bénéfice tiré des honoraires, la valeur de l'actif net ajustée, la valeur de l'actif brut, le bénéfice net ajusté par action et la valeur de l'actif net ajustée par action sont des mesures financières et des ratios financiers non conformes aux normes IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités.



Présentation des activités à titre de société de portefeuille

Les secteurs à présenter de la Société comprennent Lifeco, IGM et GBL, soit les participations de la Société dans des sociétés en exploitation cotées en bourse, ainsi que la société de portefeuille. Ces secteurs à présenter, de même que les activités de gestion d'actifs, reflètent la structure de gestion et la présentation de l'information financière interne de Power Corporation. La Société évalue son rendement en fonction de l'apport au bénéfice de chaque secteur opérationnel.

La société de portefeuille comprend les activités propres de la Société et celles de la Financière Power, sur une base combinée, et présente les activités d'investissement de la Société. Les activités d'investissement à titre de société de portefeuille, y compris les participations dans Lifeco, IGM et les entités contrôlées au sein des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, sont présentées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités à titre de société de portefeuille présentent les actifs et les passifs de la société de portefeuille, y compris la trésorerie, les placements, les débiteures et les actions non participantes. Les analyses figurant aux sections Situation financière et Flux de trésorerie du plus récent rapport de gestion de la Société présentent le bilan et l'état des flux de trésorerie de la société de portefeuille sur une base sectorielle, qui sont présentés à la note 23 des états financiers consolidés intermédiaires. Cette présentation est utile au lecteur puisqu'elle permet de présenter les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses filiales en exploitation consolidées.

RAPPROCHEMENTS DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Power Corporation

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022 (montants retraités)
Bénéfice net ajusté – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^[1]	514	442
Quote-part des ajustements ^[2] , déduction faite de l'impôt		
Lifeco	(145)	415
IGM	(2)	15
ChinaAMC	(54)	–
Sagard et Power Sustainable	–	(10)
	(201)	420
Bénéfice net – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[1]	313	862

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation.

[2] Se reporter à la section Ajustements pour obtenir plus de détails sur les ajustements de Lifeco, d'IGM, de ChinaAMC, et de Sagard et Power Sustainable.



AJUSTEMENTS (exclus du bénéfice net ajusté)

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022 (montants retraités)
Lifeco ^[1]		
Profits et pertes liés à l'expérience sur le marché (avant impôt)	(142)	576
(Charge) économie d'impôt	28	(119)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	6	(13)
(Charge) économie d'impôt	(1)	1
Coûts de transaction liés à des acquisitions (avant impôt)	-	(6)
(Charge) économie d'impôt	-	1
Charges de restructuration et d'intégration (avant impôt)	(18)	(11)
(Charge) économie d'impôt	5	3
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(31)	(23)
(Charge) économie d'impôt	8	5
	(145)	414
Incidence de la consolidation (avant impôt) ^[2]	-	1
(Charge) économie d'impôt	-	-
	(145)	415
IGM ^[1]		
Profit à la cession d'actions de Lifeco (avant impôt)	112	-
(Charge) économie d'impôt	(3)	-
	109	-
Incidence de la consolidation (avant impôt) ^[2]	(121)	19
(Charge) économie d'impôt	10	(4)
	(2)	15
ChinaAMC		
Coûts de transaction liés à la cession de ChinaAMC (avant impôt)	(14)	-
(Charge) économie d'impôt	-	-
Impôt sur le bénéfice lié à la cession de ChinaAMC	(40)	-
	(54)	-
Sagard et Power Sustainable		
Charges pour perte de valeur au titre de participations directes dans des infrastructures énergétiques (avant impôt)	-	(13)
(Charge) économie d'impôt	-	3
	-	(10)
	(201)	420

[1] Selon les données présentées à cet égard par Lifeco et IGM.

[2] L'incidence de la consolidation reflète i) l'élimination des transactions intersociétés, y compris le profit comptabilisé par IGM à la vente à la Société d'une partie de sa participation dans Lifeco au premier trimestre de 2023; ii) la méthode comptable que la Société applique aux ajustements présentés par Lifeco et IGM pour les placements sous contrôle commun; iii) la quote-part revenant à IGM des ajustements de Lifeco, conformément à la définition de la Société du bénéfice net ajusté; et iv) les ajustements apportés à IGM conformément à IAS 39 à l'égard des périodes comparatives présentées avant l'adoption d'IFRS 9 par la Société, le 1^{er} janvier 2023.



VALEUR DE L'ACTIF NET AJUSTÉE

La valeur de l'actif net ajustée correspond à l'estimation, par la direction, de la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la Société. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée, moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. La valeur de l'actif net ajustée par action de la Société est présentée selon une approche transitive.

Le tableau suivant présente un rapprochement des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes présentés conformément aux normes IFRS et de la valeur de l'actif net ajustée, une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

	31 mars 2023	31 décembre 2022 (montants retraités)
(en millions de dollars, sauf les montants par action)		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes – mesure financière conforme aux normes IFRS		
Capital social – actions participantes	9 472	9 486
Bénéfices non distribués	9 350	9 099
Réserves	2 368	2 341
	21 190	20 926
Ajustements liés à la juste valeur ^[1]		
Lifeco	7 730	4 835
IGM	2 419	1 985
GBL	(1 022)	(926)
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	679	607
ChinaAMC	–	367
Autres placements et entreprises autonomes	237	206
Ajustements des autres passifs ^[1]	–	(37)
	10 043	7 037
Valeur de l'actif net ajustée – mesure financière non conforme aux normes IFRS	31 233	27 963
Par action^[2]		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes (valeur comptable)	31,81	31,37
Valeur de l'actif net ajustée	46,89	41,91

[1] Se reporter au tableau ci-après pour obtenir plus de détails sur les ajustements liés à la juste valeur et les autres ajustements.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.



Au 31 mars 2023, la valeur de l'actif net ajustée par action de la Société se chiffrait à 46,89 \$, comparativement à 41,91 \$ au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 11,9 %. Au 31 mars 2023, la valeur comptable par action participante de la Société se chiffrait à 31,81 \$, un montant comparable à 31,37 \$ au 31 décembre 2022.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	31 mars 2023			31 décembre 2022		
	Bilan de la société de portefeuille	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net ajustée	Bilan de la société de portefeuille	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net ajustée
Actif de la société de portefeuille				(montants retraités)	(montants retraités)	
Participations						
Financière Power						
Lifeco	15 032	7 730	22 762	14 579	4 835	19 414
IGM	3 556	2 419	5 975	3 607	1 985	5 592
GBL ^[1]	3 582	(1 022)	2 560	3 314	(926)	2 388
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs						
Sociétés de gestion d'actifs ^[2]						
Sagard	60	-	60	60	-	60
Power Sustainable	21	-	21	33	-	33
Activités d'investissement						
Sagard ^[3]	719	262	981	654	263	917
Power Sustainable	1 082	417	1 499	1 101	344	1 445
ChinaAMC	-	-	-	783	367	1 150
Autres placements et entreprises autonomes						
Autres placements ^[4]	174	99	273	192	55	247
Entreprises autonomes ^[5]	675	138	813	678	151	829
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 663	-	1 663	1 277	-	1 277
Autres actifs	263	-	263	312	-	312
Total de l'actif de la société de portefeuille	26 827	10 043	36 870	26 590	7 074	33 664
Passif et actions non participantes de la société de portefeuille						
Débitures et autres instruments d'emprunt	897	-	897	897	-	897
Autres passifs ^{[6][7]}	960	-	960	987	37	1 024
Actions non participantes et actions privilégiées perpétuelles	3 780	-	3 780	3 780	-	3 780
Total du passif et des actions non participantes de la société de portefeuille	5 637	-	5 637	5 664	37	5 701
Valeur nette						
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes (mesure conforme aux normes IFRS)/Valeur de l'actif net ajustée (mesure non conforme aux normes IFRS)	21 190	10 043	31 233	20 926	7 037	27 963
Par action	31,81		46,89	31,37		41,91

[1] La quote-part revenant à la Société de la valeur de l'actif net déclarée de GBL se chiffrait à 4,1 G\$ (2,8 G€) au 31 mars 2023 (3,8 G\$ [2,6 G€] au 31 décembre 2022).

[2] Les sociétés de gestion des fonds d'investissement sont présentées à leur valeur comptable et sont principalement composées de trésorerie et du montant net à recevoir au titre de l'intéressement aux plus-values.

[3] Comprend les placements de la Société dans Portage Ventures I, Portage Ventures II et Wealthsimple, détenus par la Financière Power.

[4] Comprend la participation de 3,9 % de la Société dans Bellus. Au 31 mars 2023, la juste valeur de la participation dans Bellus était fondée sur le prix de transaction de 14,75 \$ US par action annoncé le 18 avril 2023, après la fin du trimestre.

[5] Au 31 mars 2023, un passif d'impôt différé additionnel de 9 M\$ (13 M\$ au 31 décembre 2022) était inclus dans la valeur de l'actif net ajustée des participations dans les entreprises autonomes présentées à leur juste valeur, sans tenir compte d'éventuelles stratégies de planification fiscale. La Société a des attributs fiscaux (qui ne sont pas autrement comptabilisés dans le bilan) qui pourraient réduire l'impôt advenant que la Société cède ses participations dans les entreprises autonomes.

[6] Conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans les filiales et dans les entreprises contrôlées conjointement, car la Société est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle les différences temporaires se résorberont, et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Si la Société devait céder une participation dans une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement, les impôts exigibles à la suite de cette cession seraient minimisés grâce à une planification et une structure fiscales minutieuses et prudentes, de même qu'en utilisant les attributs fiscaux disponibles qui n'ont pas été autrement comptabilisés dans le bilan, notamment les pertes fiscales, les coûts fiscaux, le revenu protégé et les surplus fiscaux étrangers liés à la filiale ou à l'entreprise contrôlée conjointement.

[7] Au 31 décembre 2022, un passif d'impôt différé additionnel de 37 M\$ se rapportant à la participation dans ChinaAMC présentée à la juste valeur était inclus dans la valeur de l'actif net ajustée.



Le présent communiqué contient également d'autres mesures financières non conformes aux normes IFRS que les filiales de la Société divulguent publiquement, dont le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action et l'actif administré de Lifeco. La section ci-dessous présente la description et le rapprochement des mesures financières non conformes aux normes IFRS incluses dans le présent communiqué, telles qu'elles ont été présentées par les filiales de la Société. L'information ci-dessous est tirée des rapports de gestion du premier trimestre de Lifeco et d'IGM, tels qu'elles les ont respectivement préparés et publiés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et dont il est également possible d'obtenir un exemplaire directement sur SEDAR (www.sedar.com) ou sur leur site Web, au www.greatwestlifeco.com et au www.igmfinancial.com.

Lifeco

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LIFECO

Le bénéfice net (perte nette) ajusté^[1] reflète le point de vue de la direction de Lifeco sur la performance des activités sous-jacentes de Lifeco et offre une autre mesure pour comprendre la performance des activités sous-jacentes par rapport au bénéfice net, une mesure financière conforme aux normes IFRS. Le bénéfice net (perte nette) ajusté exclut les éléments suivants du bénéfice net présenté conformément aux normes IFRS :

- L'incidence liée aux marchés sur les actifs et les passifs lorsque les rendements réels des marchés pour la période considérée diffèrent des rendements attendus à plus long terme.
- La révision des hypothèses et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs.
- Les coûts de transaction liés à des acquisitions.
- Les charges de restructuration et d'intégration.
- Les règlements juridiques significatifs, les charges pour perte de valeur significatives liées au goodwill et aux immobilisations incorporelles, l'incidence des pertes de valeur liées aux modifications des taux d'imposition et autres éléments fiscaux, et les profits nets, pertes nettes ou charges nettes liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise.
- Les autres éléments qui, lorsqu'ils sont exclus, aident à expliquer la performance des activités sous-jacentes de Lifeco.

La définition du bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) a été précisée (en 2023, et appliquée aux résultats comparatifs de 2022) pour exclure également les incidences suivantes, qui sont incluses dans le bénéfice net présenté conformément aux normes IFRS, afin d'améliorer la représentation de la performance des activités sous-jacentes de Lifeco et d'assurer une cohérence et une comparabilité avec les autres sociétés du secteur des services financiers :

- Les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- L'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs couvrant le surplus et des passifs.
- L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022 (montants retraités)
Bénéfice net ajusté – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^{[1][2]}	808	712
Ajustements		
Profits et pertes liés à l'expérience sur le marché (avant impôt)	(209)	864
(Charge) économie d'impôt	41	(178)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	9	(19)
(Charge) économie d'impôt	(2)	1
Coûts de transaction liés à des acquisitions (avant impôt)	–	(8)
(Charge) économie d'impôt	–	1
Charges de restructuration et d'intégration (avant impôt)	(26)	(17)
(Charge) économie d'impôt	7	5
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(45)	(35)
(Charge) économie d'impôt	12	8
	(213)	622
Bénéfice net – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[2]	595	1 334

[1] Défini comme le « bénéfice fondamental » et identifié comme une mesure financière non conforme aux PCGR par Lifeco.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco.



ACTIF GÉRÉ ET ACTIF ADMINISTRÉ DE LIFECO

L'actif géré et l'actif administré sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS qui constituent des indicateurs de la taille et du volume de l'ensemble des activités de Lifeco. Le total de l'actif administré inclut le total de l'actif selon les états financiers de Lifeco, l'actif des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels, ainsi que les autres actifs administrés. Se reporter à la section Glossaire du plus récent rapport de gestion de Lifeco pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres actifs gérés et les autres actifs administrés.

(en milliards de dollars)	31 mars 2023	31 décembre 2022 (montants retraités)
Total de l'actif selon les états financiers	692	672
Autres actifs gérés	348	332
Actif géré	1 040	1 004
Autres actifs administrés	1 556	1 464
Actif administré	2 596	2 468

Financière IGM

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTION ORDINAIRE D'IGM

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires exclut les ajustements^[1], qui comprennent l'incidence après impôt de tout élément que la direction considère comme non récurrent ou qui pourrait rendre la comparaison des résultats d'exploitation d'une période à l'autre moins significative.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022
Bénéfice net ajusté – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^[2]	206,5	219,3
Ajustements ^[1]		
Profit à la cession d'actions de Lifeco (avant impôt)	179,1	–
(Charge) économie d'impôt	(4,3)	–
	174,8	–
Bénéfice net – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[2]	381,3	219,3

[1] Désigné comme les « autres éléments » par IGM.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM.

AUTRES MESURES

Le présent communiqué de presse et les autres documents d'information continue comprennent également d'autres mesures utilisées aux fins de l'analyse des activités des sociétés en exploitation cotées en bourse consolidées et des plateformes de placements dans des actifs alternatifs de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes : actif géré, actif administré, actif géré et actif sous services-conseils, valeur comptable par action participante, intéressement aux plus-values, valeur de l'actif net et engagements non capitalisés. Se reporter à la section Autres mesures du plus récent rapport de gestion de la Société, lequel est disponible dans le profil SEDAR de la Société au www.sedar.com, pour obtenir des définitions de ces mesures. Ces définitions sont par ailleurs intégrées par renvoi dans les présentes.

DIVIDENDES DÉTERMINÉS

Tous les dividendes présentés précédemment à l'égard des actions privilégiées de la Société (incluant les actions privilégiées participantes) et des actions comportant des droits de vote limités de la Société sont des dividendes déterminés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, et les transactions en cours visant IPC, Webhelp et Bellus. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».



De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, de modifications à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits (tels que l'invasion de l'Ukraine), d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique (telle que la COVID-19), de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans le présent communiqué, les facteurs présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion respectif.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans le présent communiqué, les risques présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion et leur notice annuelle respectifs les plus récemment déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

- 30 -

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514-286-7400